



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 30 juin 2021

Délibération n° 2021-102
TRAVAUX DE POSE DE PORTAILS ET CLOTURES SUR LE TERRITOIRE : ATTRIBUTION DU
MARCHE ACCORD CADRE - AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 44

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPAR, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 2

Mesdames, Messieurs : Eric SARRAUTE à Bastien RIVIERES, Alain CHARRIER à Cécile SAINT-MARC

ABSENTS : 3

Mesdames, Messieurs : Ghislaine BOUVIER, Daniel MARGNES, Bruno SORIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Véronique KUHN

Madame Marie-Christine EWANS, Conseillère Municipale déléguée aux Marchés publics et à la Bienveillance animale, informe l'Assemblée que le marché actuel arrivant à échéance, il a été nécessaire de lancer la consultation relative aux travaux de pose de portails et de clôtures sur le territoire de Mérignac, selon la procédure adaptée.

La consultation a été publiée le 9 avril 2021 en application des articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 du Code de la Commande publique.

La forme du marché retenue est l'accord-cadre mono-attributaire avec un maximum (500 000 euros HT annuel) passé en application des articles L2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

L'accord-cadre prendra effet à compter de sa notification au titulaire, pour une durée initiale de 1 an, reconductible tacitement 3 fois.

La Commission travaux, lors de sa séance en date du 25 mai 2021, a été informée de l'attribution de l'accord-cadre à la Société ID VERDE domiciliée 4 avenue André Malraux 92300 LEVALLOIS PERRET, pour un montant issu du Détail Quantitatif Estimatif (D.Q.E) de 255 374.43 € HT, soit 306 449,32 € TTC et n'a pas formulé de remarque.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique, notamment les articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 du Code de la Commande publique.

Vu la délibération n°2020-024 du 10 juillet 2020 relative à la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'au regard de la procédure suivie, l'attribution ne donne pas lieu à une décision de la Commission d'appel d'offres,

Considérant les objectifs de transparence et d'information des élus, la décision d'attribution a été présentée en Commission travaux en date du 25 mai 2021,

ENTENDU le rapport d'analyse des offres présenté par les services à la Commission travaux et la décision prise par le pouvoir adjudicateur,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché n° 2021-MER022 dont l'objet concerne des travaux de pose de portails et de clôtures sur le territoire communal, dans les conditions susvisées et à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement de ce marché ;

ARTICLE 2 : d'inscrire au budget Principal de la Ville les crédits nécessaires.

ADOpte A l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 30 juin 2021



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain Anziani", is written over a large, stylized signature line.

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 07 juillet 2021.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.